

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

**OBJET : Demande de dérogation mineure des propriétaires de l'immeuble sis sur les lots 187-15 et 188-14 (chemin de l'Anse-Verte), pour assouplir la marge avant pour permettre la construction d'une future résidence sur ces lots.**

À la séance publique de consultation du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 2 juin 2014, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal étaient présent : Micheline Darveau, Lauréanne Dion, Jacques Drolet et Dominique Labbé sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentation du projet de dérogation mineure.
2. Période de questions.
3. Levée de la séance.

**Item 1 Présentation du projet de dérogation mineure**

Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier, fait un résumé du projet de dérogation mineure demandé.

**Objet de la dérogation**

La demande est pour assouplir la marge avant pour permettre la construction d'une future résidence sur les lots 187-15 et 188-14 du cadastre de la paroisse de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. La marge avant pour cette zone est de 6,0 mètres selon le règlement de zonage. La demande est pour que la marge avant soit diminuée à 4 mètres. Considérant que la situation actuelle ne permet pas une zone de construction suffisante et que l'agrandissement de cette zone permettrait d'y positionner une construction adéquate.

**Item 2 Période de questions.**

Une question est posée sur la validité d'une étude géotechnique établissant la stabilité du talus en fonction de la responsabilité professionnelle de l'ingénieur apposant son sceau sur un tel document.

9 personnes étaient présentes à la rencontre.

**014-070**

Item 3 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par, Lauréanne Dion appuyée par Dominique Labbé, il est 20 h 05.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)